Le nouveau code de la route rompt avec les comportements d'antan

Actualité Maroc

Posté par: Visiteur

Publié le : 02-10-2010 01:50:59

Karim Ghellab, ministre de l'équipement et du transport, a appelé, vendredi à Casablanca, à ce que le 1er octobre marque une rupture avec les comportements d'avant et ouvre la voie à des attitudes prudentes et respectueuses du code de la route.

Le ministre, qui s'exprimait lors d'une conférence de presse inaugurant l'entrée en vigueur du nouveau texte régissant la circulation, a souligné l'absolue nécessité de la mobilisation de toutes les composantes de la société pour garantir la bonne application de ce code qui, soutient-il, prévoit toutes les garanties nécessaires pour protéger les droits des usagers de la route.

Et d'ajouter que l'élaboration de ce nouveau code de la route a nécessité 380 millions de dirhams investis dans l'acquisition des outils informatiques et techniques nécessaires pour son application comme les radars, les alcootests ainsi que les appareils de pesage. A cela ajoute, la mise en place d'un réseau informatique reliant tous les intervenants dans le domaine.

Rappelant que les réalisations menées ces dernières années sur le chemin des infrastructures routières, il a indiqué qu'après l'achèvement de la construction du tronçon Fès-Oujda, le Maroc disposera de plus de 1400 kilomètres d'autoroute.

Sur l'importance de ce code, M. Ghellab a mis en avant son utilité dans l'uniformisation des mécanismes de contrô le routier, et ce grâce à un guide qui fournit aux intervenants toutes les procédures adaptées aux contraventions, 68 procédures au total.

Tout en soulignant l'aspect préventif de ce nouveau code de la route et ce malgré les clauses répressives, il a assuré que ce texte garantira aux professionnels de la route, notamment les camionneurs, une formation adaptée qui s'ajoute à celle donnée lors des examens pour l'obtention du permis de conduire et aussi une formation continue et un bilan de santé auquel seront soumis tous les conducteurs de poids lourds toutes les 2 années.

Et pour assainir la circulation et renouveler le parc auto, il a mis en avant les mesures incitatives en faveur des camionneurs et des taxis pour l'acquisition de nouveaux véhicules et ce, grâce à des subventions.

Le ministre n'a pas manqué de passer en revue toutes les étapes phares dans l'élaboration de cette nouvelle stratégie de prévention des accidents de la route.
MAPF